

Extrait du SNTRS-CGT

<http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr/spip.php?article2485>

MOTION CNESER du 16 avril 2018

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - CNESER - Motions -

Date de mise en ligne : mercredi 25 avril 2018

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

MOTION CNESER

Le CNESER se prononce pour défendre le réseau des délégations régionales de l'Onisep, son maintien dans le cadre du service public national d'information sur les formations et les métiers sous tutelle de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Alors que le plan étudiant et la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) font de l'orientation un instrument essentiel de la lutte contre l'échec des étudiants, il n'est pas acceptable que l'article 10 de l'avant-projet de loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" transfère aux régions les missions d'information sur les formations et les métiers des DRONISEP ainsi que leurs personnels.

La préconisation 9 de l'avis sur l'orientation du Conseil économique, social et environnemental rendu le 11 avril dernier insiste aussi sur l'importance du rôle de l'Onisep pour rendre lisible et disponible une offre d'information nationale sur les métiers et les formations

Le CNESER dénonce :

- L'impréparation du projet gouvernemental (méconnaissance du travail en réseau de l'Onisep, non concertation avec les régions ...), dont les propositions démantèlent l'Onisep qui, privé de son réseau, ne sera plus en capacité de mener sa mission d'information sur les formations et les métiers à destination des parents, des élèves, des étudiants sur l'ensemble du territoire ;
- Les lourdes répercussions pour les usagers : dégradation du service rendu : perte d'une information nationale, exhaustive, fiable et neutre ; information ciblée sur les formations correspondants aux besoins des entreprises locales, rupture de l'égalité d'accès à l'information à l'information pour l'orientation sur le territoire ; privatisation de l'information à l'orientation encouragée

Le CNESER demande :

- D'abandonner l'art. 10 qui transfère les missions des DRONISEP et leurs personnels aux régions
- Que le MEN, Le MESRI ne se dessaisissent pas de leurs missions d'information à l'orientation et préservent ses opérateurs (CIO, Onisep, DRONISEP)
- De maintenir le réseau des DRONISEP dans le service public de l'Education nationale.

SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNPTES